

BTSA "A.C.S.E."

Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir de solides méthodes pour le diagnostic d'exploitation ou d'entreprises à partir de supports technico-économiques, de comptabilité ou de gestion.

LES MÉTIERS

- dans la production : agriculteur, responsable d'élevage...
- dans un institut technique : contrôleur laitier, inséminateur...
- dans une entreprise : technico-commercial...
- dans un organisme : technicien, animateur, agent de développement, conseiller en environnement...

Voie Scolaire

■ STAGES de 12 à 16 semaines

- En exploitation agricole (8 semaines)
- En organisme para-agricole en BTS 2 (20 jours – 1 jour / semaine)
- Stage à l'étranger (4 semaines ou plus).

par Apprentissage sur 2 ans

■ 40 à 42 semaines au Centre de Formation

- 53 à 55 semaines en exploitation agricole ou organisme para-agricole (10 jours en 2^{ème} année)

PROGRAMME DE FORMATION

MODULE
M.11 - Accompagnement du projet personnel et professionnel.
DOMAINE COMMUN
M.21 - Organisation économique, sociale et juridique.
M.22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation.
M. 23 - Langue Vivante.
Activités pluridisciplinaires du domaine commun
M.31 - Education Physique et Sportive.
DOMAINE PROFESSIONNEL
M.41 - Traitement de données.
M.42 - Technologies de l'information et du multimédia.
M.51 - Diversité des agricultures et politiques publiques.
M.52 - Agricultures, agriculteurs, environnement professionnel et territorial.
M.53 - Gestion économique et financière de l'entreprise agricole.
M.54 - Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l'entreprise agricole.
M.55 - Entreprise agricole, produits agricoles et marchés.
M.56 - Stratégie de l'entreprise agricole.
M.57 - Fonctionnement d'un agroécosystème.
M.58 - Conduite de systèmes biotechniques.
M.59 - Construction d'un système biotechnique innovant.
M.61 - Stage(s)
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel
M.71 - Module d'Initiative Locale

M.I.L.

Module d'Initiative Locale

- ➔ à dominante technique (ex. : Bâtiments et Equipements d'Elevage)
- ➔ à dominante commerciale (ex. : Promotion Commerciale et Négociation Vente)



Inscrit dans le système LMD, le BTS donne une équivalence européenne (120 ECTS).

POURSUITE D'ÉTUDES POSSIBLES

- Licences professionnelles
- DEES : Diplôme Européen d'Etudes Supérieures
- Certificats de spécialisation
- Ecoles d'ingénieur, de commerce, études comptables...

Inscription sur : www.parcoursup.fr



Voie Scolaire

RENSEIGNEMENTS INSCRIPTIONS

* * * * *

☎ 02.40.07.72.72

✉ derval@cneap.fr

www.lyceesaintclair.fr

Lycée ST CLAIR
29 rue de Rennes
B.P. 13
44590 DERVAL

BTS ACSE par voie scolaire

FRAIS DE SCOLARITE

■ CONTRIBUTION FAMILIALE et FRAIS ANNEXES en 2017.2018

Frais de fonctionnement des locaux, frais d'atelier, assurances MSA, ...
- par an : **1 420 €**

FRAIS DE RESTAURATION

■ FRAIS DE RESTAURATION

Tous les **REPAS** peuvent être pris au restaurant du lycée. L'inscription pour les repas est annuelle. Un changement de régime (externe, midi, midi+soir) est éventuellement possible en fin de trimestre par courrier. Une fiche de réservation des repas vous sera transmise en début d'année scolaire.

■ Tarif annuel 2017.2018

- Demi-Pension (repas du midi) : **882 €**
- Interne (repas midi et soir) : **1 587,60 €**

HEBERGEMENT

■ DANS UN LOGEMENT INDEPENDANT

- Chambre avec cuisine collective : **2 261 €**

■ AU LYCEE EN INTERNAT

- chambre individuelle : **790 €**
- chambre double : **640 €**

ALLOCATION LOGEMENT

■ Sauf modification, cette allocation concerne les familles qui ne perçoivent plus les allocations familiales pour leur enfant ou qui renonceraient à ne plus en bénéficier. Cette allocation logement n'est pas cumulable avec les prestations légales dont peuvent bénéficier les parents (se renseigner auprès de la CAF ou MSA). L'octroi d'une aide au logement n'est pas possible pour un logement en internat.

BOURSES

■ Le dossier de demande de bourses est à faire sur le site internet du CROUS :
<http://www.crous-nantes.fr/bourses/>

SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

■ L'inscription est obligatoire
(cotisation de 217 € en 2017.2018 – gratuit pour les boursiers et les étudiants nés après le 31 août 1999)



Inscription sur
www.parcoursup.fr

BTSA ACSE par apprentissage

(20 semaines de présence par an en centre de formation pendant 2 ans)

TARIFS de l'UFA (2017/18)

Un devis annuel est envoyé fin septembre. Les règlements se font d'après ce document, soit :

- ❖ **par prélèvement mensuel sur 10 mois**
(10 acomptes, calculés d'après le coût prévisionnel, d'octobre à Juillet)
Dernier prélèvement en juillet suite à l'envoi de la facture finale
- ❖ **par chèque mensuel ou virement mensuel**
(Chèque à transmettre ou virement à effectuer avant le 15 du mois)

CLASSE BTS	Coûts pédagogiques/ an	Cotisation foyer/an	RESTAURATION		HEBERGEMENT ANNUEL		
			½ Hébergé 31,50 € /semaine	Hébergé 56,70 € /semaine	Individuel et indépendant (maison en colocation avec cuisine)	Au lycée en chambre individuelle	Au lycée en chambre double
1 ^{ère} année (20 semaines)	515,00 €	8,00 €	630,00 €	1134,00 €	1 615,00 €	564,00 €	457,00 €
2 ^{ème} année (20 semaines)	515,00 €	8,00 €	630,00 €	1134,00 €	1 615,00 €	564,00 €	457,00 €

Coût total pour un externe	Coût total pour un ½ hébergé avec un hébergement		
	Individuel et indépendant (maison en colocation avec cuisine)	Au lycée en chambre individuelle	Au lycée en chambre double
523,00 €	2 768,00 €	1 717,00 €	1 610,00 €

Coût total pour un hébergé avec un hébergement		
Individuel et indépendant (maison en colocation avec cuisine)	Au lycée en chambre individuelle	Au lycée en chambre double
3 272,00 €	2 221,00 €	2 114,00 €

Aides accordées par le conseil régional des Pays de la Loire au titre des : Transports - Hébergement - Restauration (T.H.R.) :

Les aides au transport et à l'hébergement sont regroupées sous la forme d'un forfait versé par l'UFA en 2 fois dans l'année scolaire. Le forfait varie suivant des tranches kilométriques fondées sur la moyenne de deux distances : domicile-UFA et domicile-entreprise afin de mieux prendre en compte la réalité de l'éloignement des lieux de vie de chaque jeune. Le forfait est modulé suivant le niveau de formation du jeune. Le forfait restauration est versé à l'UFA et déduit de la facture.

- NB :
- Les aides sont versées à tous les apprentis inscrits à l'UFA quelque soit leur région d'origine.
 - Ces aides sont calculées en fonction du nombre de journées de présence de l'apprenti à l'UFA.
 - Elles sont déduites en cas d'absences constatées.



Lycée Blain-Derval
Saint-Clair
Agriculture & Services

site de **DERVAL**

Portes Ouvertes

Dimanche 4 Février 2018
de 10h00 à 17h30

Mercredi 21 Mars 2018
de 13h30 à 18h00

Vendredi 18 Mai 2018
de 16h00 à 20h00